



CONSEIL COMMUNAL  
DE  
GILLY

Gilly, le 12.12.2018

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU  
CONSEIL COMMUNAL DE GILLY  
DU 11 DÉCEMBRE 2018**

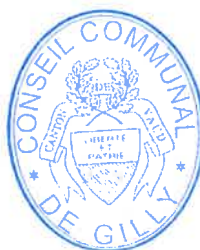
Sous la présidence de M. Jean-Michel Dufour, le Conseil communal de Gilly a :

1. accepté le Préavis municipal n° 14/2018:  
Modification des statuts du SIDERE
2. accepté le Préavis municipal n° 15/2018:  
Budget communal pour l'exercice 2019  
Adoption du budget de fonctionnement communal pour l'année 2019 faisant apparaître CHF 8'024'534.00 aux dépenses, CHF 7'858'196.00 aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de CHF 166'338.00

Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Le Président

  
Jean-Michel Dufour



La Secrétaire

  
Véréna Ganz